

GARANTIE LAMCO LFL® and LAMFLOOR®

Le LAMCO LFL® et le LAMFLOOR® fabriqués par Produits Forestiers LAMCO Inc. (ci-après dénommer LAMCO) sont garantis être exempts de défauts de fabrication et de main d'œuvre pendant la durée de vie de la structure.

Les conditions de la garantie sont les suivantes:

1. Les produits LAMCO ont été correctement stockés et protégés contre les conditions météorologiques prolongées ou déraisonnables telles que : pluie, humidité, lumière du soleil excessive.
2. Les produits LAMCO ont été manipulés avec soin selon les instructions fournies par la société (www.lamcoewp.com)
3. Les produits LAMCO ont été installés selon les règles de l'industrie et ont été installés conformément aux codes locaux, provinciaux, nationaux, régissant les codes du bâtiment ou sous l'approbation d'un ingénieur professionnel accrédité pour le projet si la spécification remplace le code.

Conditions non garanties:

1. Exposition prolongée à l'eau ou à l'humidité résultant à une prolifération de moisissure, spores, pourriture, termites ou à tout autre élément naturel, si elle est entreposée ou utilisée dans des conditions de ventilation inadéquates.
2. La lumière excessive du soleil ou des températures élevées causant des fissures et des gerces lorsqu'ils sont entreposés sans protection.
3. Incendie, inondation / moisissure, catastrophe naturelle ou toute autre cause indépendante de la volonté de Produits Forestiers LAMCO Inc.
4. Défauts structurels résultant d'une installation ou d'un assemblage inadéquat, de charges ou de contraintes excessives pendant la manipulation ou l'installation, ou toute utilisation du produit non conforme selon les spécifications des produits LAMCO pour laquelle ils ont été conçus (tels que des passerelles surélevées ou des planches d'échafaudage).
5. Dommages à la structure avant, pendant ou après l'installation.
6. Non-respect des instructions d'installation, des normes du code du bâtiment en vigueur et / ou des normes de l'industrie de la construction.
7. Trous ou entailles ou assemblages à plis multiples dépassant les spécifications de Produits Forestiers LAMCO Inc. ou dépassant les spécifications des codes du bâtiment applicables.
8. L'application de tout produit ou traitement de protection contre la pourriture ou les termites ou contre l'incendie non approuvé par Produits Forestiers LAMCO Inc.;

Réclamation de produit:

Toutes les réclamations considérées pour le remplacement du produit ou de la compensation doivent être communiquées à LAMCO dans les 30 jours suivant la découverte de toute anomalie couverte par cette garantie, à l'adresse suivante:

Produits Forestiers LAMCO Inc. 760, chemin Moraine, St-Félicien (Québec) Canada G8K 0A1 Téléphone: (418) 679-2121

TOUS LES PRODUITS LAMCO TROUVÉS DÉFECTUEUX ET COUVERTS PAR CETTE GARANTIE SERONT REMPLACÉS SANS FRAIS PLUS LES FRAIS DE TRANSPORT ENTRE L'USINE ET LE SITE DE CONSTRUCTION. LAMCO NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUT AUTRE DOMMAGE.

